

Délibération n°2024-07-01

Date 05/08/2024

Envoyé en préfecture le 08/08/2024  
Reçu en préfecture le 08/08/2024  
Publié le  
ID : 059-215906041-20240805-2024\_08\_001-DE

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°247

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 12	Présents : 8	Procurations : 2	Votants : 10
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 07/08/2024 et publié le 07/08/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq août à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 juillet 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Étaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Étaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Jérémy RICHARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Convention d'adhésion aux services de prévention du CDG 59 – Pôle Santé au Travail**

Aux fins de se conformer aux évolutions réglementaires, le CDG 59 propose un nouveau dispositif d'accompagnement pluridisciplinaire des collectivités dans le domaine de la prévention. Celui-ci est adapté en fonction des publics et coordonné par le médecin du travail.

Il repose sur la mise à disposition de professionnels de la prévention pour mener des actions en milieu professionnel.

Pour la durée de la convention (trois ans), la commune pourra ainsi disposer de l'ensemble des ressources du CDG 59 (médecins du travail, infirmiers, ergonomes, préventeurs, psychologues) et d'autres experts nécessaires pour appréhender et traiter globalement les problématiques dans une logique d'amélioration continue.

Le CDG 59 propose le versement d'une contribution annuelle de 85 € par agent. Les actions spécifiques restent quant à elles facturées à la journée ou demi-journée et font l'objet d'une évaluation préalable.

Monsieur le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour adhérer à la convention des services de prévention du CDG 59.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le maire à signer la convention des services de prévention du CDG 59.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD



Délibération n°2024-07-02

Date 05/08/2024

Envoyé en préfecture le 08/08/2024

Reçu en préfecture le 08/08/2024

Publié le

ID : 059-215906041-20240805-2024\_08\_02-DE

S<sup>2</sup>LO

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°248

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 8	Procurations : 2	Votants : 10
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 07/08/2024 et publié le 07/08/2024
--

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq août à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 juillet 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Jérémy RICHARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Admission en non-valeur**

Le conseil municipal par 10 voix « CONTRE » :

Refuse l'admission en non-valeur d'une recette pour la somme de 13,00 €.  
Refuse l'admission en non-valeur d'une recette pour la somme de 31,00 €.  
Refuse l'admission en non-valeur d'une recette pour la somme de 100,00 €.

Le conseil propose de continuer les poursuites auprès des personnes qui n'ont pas payé.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.




Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD



Délibération n°2024-07-03

Date 05/08/2024

Envoyé en préfecture le 08/08/2024
Reçu en préfecture le 08/08/2024
Publié le
ID : 059-215906041-20240805-2024_08_03-DE



Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°249

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 8	Procurations : 2	Votants : 10
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 07/08/2024 et publié le 07/08/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq août à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 juillet 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Jérémy RICHARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Remboursement de location de salle**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été destinataire d'une demande de remboursement concernant une location de salle pour un montant de 100,00 €.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder au remboursement de cette location de salle à la demanderesse, pour un montant de 100,00 €.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD



Délibération n°2024-07-04

Date 05/08/2024

Envoyé en préfecture le 12/08/2024  
Reçu en préfecture le 12/08/2024  
Publié le  
ID : 059-215906041-20240805-2024\_08\_12-DE



Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°250

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 8	Procurations : 2	Votants : 10
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 07/08/2024 et publié le 07/08/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq août à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 juillet 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Étaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Étaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Jérémy RICHARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet** : Travaux de rénovation du monument aux morts de Troisvilles ; Demande de subvention au Ministère des Armées (Direction de la mémoire, de la culture et des archives)

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réaliser les travaux de rénovation du monument aux morts de Troisvilles.

Après l'exposé de Monsieur le maire,  
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'opération
- S'engage à réaliser ces travaux
- Sollicite une subvention auprès du Ministère des Armées (Direction de la mémoire, de la culture et des archives)
- Approuve les modalités de financement suivantes :
  - Coût total HT 39 995,50 € HT
  - Subvention Conseil Régional 3 000,00 €
  - Subvention Fonds de concours 7 998,65 €
  - Fondation du patrimoine De 0 à 10 000 €
  - Subvention du Ministère des Armées 10 997,75 €  
(Direction de la mémoire, de la culture et des archives)
  - Solde commune (Autofinancement 20%) 7999,10 €
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD



Date 05/08/2024

Délibération n°2024-07-05

Département du Nord  
 Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°251

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 8	Procurations : 2	Votants : 10
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 07/08/2024 et publié le 07/08/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq août à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 juillet 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Jérémy RICHARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Tarifs repas, boissons de la fête communale**

Le Maire propose à l'assemblée les prix suivants :

Kir vin blanc	2 €
Kir pétillant	3 €
Martini	2 €
Picon Bière	3 €
Bière pression	2 € 50
Bière 1664	3 €
Jus de fruit, Ice Tea, Coca-Cola, Perrier	2 € 50
Champagne, la coupe	3 €
Champagne, la bouteille	23 €
Méthode « Blanc de blancs », la coupe	2 €
Méthode « Blanc de blancs », la bouteille	14 €
Vin rosé ou Bordeaux, le ballon	2 €
Vin rosé ou Bordeaux, la bouteille	12 €
Eau minérale, la bouteille	1 €

Repas adulte (couscous ou jambon sauce Madère)	19 €
Repas enfant (lasagnes ou hachis parmentier)	8 €
Petit plateau apéritif (charcuterie, fromage)	6 €
Grand plateau apéritif (charcuterie, fromage)	12 €

Le conseil municipal valide ces tarifs à l'unanimité.

La secrétaire de séance,  
 Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
 Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
 Jérémy RICHARD




Date 05/08/2024

Délibération n°2024-07-06

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°252

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 8	Procurations : 2	Votants : 10
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 07/08/2024 et publié le 07/08/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq août à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 juillet 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Jérémy RICHARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

Objet : Tarifs brocante de la fête communale

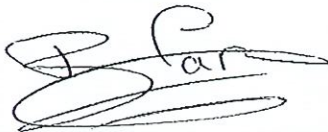
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de la brocante lors de la fête communale du 31 août 2024 de 08 heures à 17 heures à :

2€ les 5 mètres.

3€ les 5 mètres supplémentaires.

Le Conseil Municipal accepte ces tarifs à l'unanimité.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD

